

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2079

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	140 047 188
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Expérimentation d'un revenu universel d'existence pour les jeunes (<i>ligne nouvelle</i>)	140 047 188	0
TOTAUX	140 047 188	140 047 188
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Service National Universel est un gâchis de moyens qui ne remplit pas son rôle. L'amour de la République ne se transmet pas dans des casernes mais par la considération et l'émancipation. Cet

amendement se propose donc d'utiliser les fonds du SNU pour expérimenter un Revenu Universel d'Existence pour les 18-25 ans afin de leur permettre de s'émanciper et les protéger dans la période de leur vie où la précarité les menace le plus.